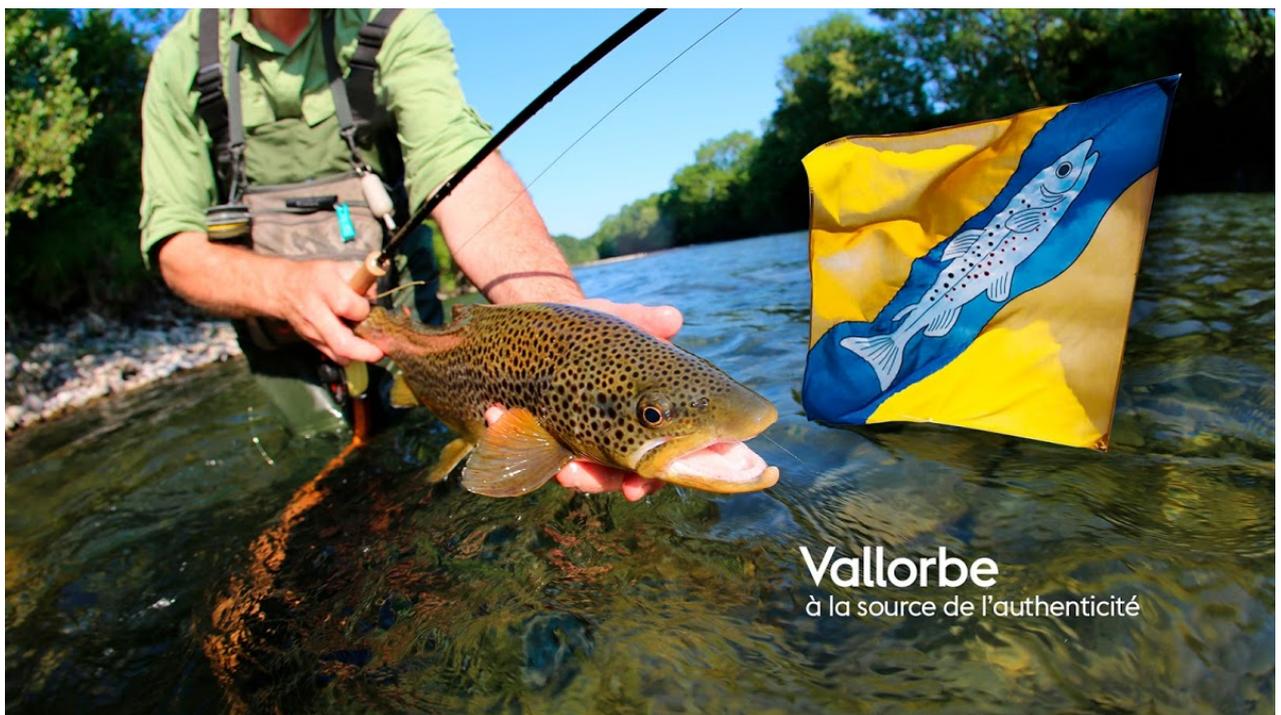


Programme de législature 2021 - 2026



PROGRAMME DE LEGISLATURE 2021 - 2026

Préambule

Le programme de législature est un document qui permet à la Municipalité de présenter sa vision sur les objectifs politiques et financiers qu'elle souhaite atteindre durant les cinq années à venir en tenant compte de la croissance régulière de sa population, des ressources communales et des enjeux climatiques. Il est établi en parallèle au plan des dépenses d'investissements et à la fixation des plafonds d'endettement et de cautionnements de la Commune.

Bien qu'il ne découle d'aucune base légale et n'est pas contraignant, ce programme représente un engagement clair tout en ne préjugant pas la totalité des décisions à venir, des impondérables pouvant conduire à des modifications.

Dès 2022, un effort majeur sera porté sur la distribution d'eau potable ainsi que sur l'évacuation et le traitement des eaux claires et usées.

Administration générale

Faute de place, les archives communales sont dispersées dans plusieurs locaux de la Maison de Commune, lesquels ne remplissent pas les normes légales en matière de préservation des documents. Reporté depuis plus de vingt ans, ce dossier doit maintenant être analysé afin d'assurer la bonne conservation des documents essentiels en les mettant à l'abri des risques d'incendie et d'inondation.

Les locaux du personnel seront également adaptés en fonctions des besoins actuels et futurs.

En parallèle, un système informatique de gestion électronique des documents (GED) sera initié afin de permettre une meilleure gestion des dossiers, de la création à l'archivage, et en assurer une transversalité entre tous les services communaux concernés.

Renforcer la communication avec les moyens modernes (internet, panneaux d'affichage électroniques), promouvoir les terrains récemment équipés dans la zone industrielle "Plans-Praz / Sur la Torche" et soutenir la préservation et le développement des sites naturels et historiques (Grottes et Grandes Forges) font également partie des priorités de cette législature.

Enfin, au niveau du soutien sportif, l'accent principal sera porté sur l'assainissement des infrastructures de la piscine.

Finances

En contrepartie des nouvelles taxes liées à la distribution et à l'évacuation des eaux, la volonté de la Municipalité est de diminuer la charge fiscale des contribuables tout en maintenant sa recherche continue de conditions financières en matière d'emprunts les plus favorables à la Commune.

Domaines et bâtiments

Outre le développement des locaux tels que décrits sous le point de l'Administration générale, sont prévus la réfection de la toiture de la Halle du Day, travaux qui seront rapidement amortis par les locations perçues pour ce bâtiment, ainsi que la création d'un silo à sel à proximité de la station d'épuration. Le projet de rénovation du bâtiment situé à la rue de Montbenon 2 sera finalisé afin de connaître l'envergure des travaux qui devraient être prévus dans une prochaine législature.

Travaux & urbanisme

Afin de s'adapter aux exigences de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) de 2014, le plan général d'affectation et son règlement seront terminés, permettant ainsi à la Commune de se doter d'un nouvel outil pour la gestion et le développement de son territoire.

L'amélioration des voies de circulation, déjà concrétisée lors de la législature précédente par la réfection de la rue de Pontarlier et de la place du marché, sera poursuivie par la réfection du pont en bois et l'assainissement de la place du Pont. Afin d'assurer le développement d'un réseau performant des transports publics et répondre à l'évolution de la localité, en collaboration directe avec les partenaires.

Un contrôle d'accès est prévu à la déchetterie afin d'avoir une meilleure gestion des usagers, d'améliorer les prestations et d'éviter le tourisme des déchets.

Familles, jeunesse, seniors

Afin d'avoir la maîtrise permettant d'être en phase avec les attentes des familles, la Municipalité créera son propre réseau communal pour l'accueil de jour parascolaire et reprendra à sa charge la gestion de l'UAPE La Récré en complément de l'UAPE du Simplon.

Au vu de l'évolution de la population, les infrastructures des parcs actuels seront réaménagés et une nouvelle place de jeux sera créée au Day.

Un partenariat permettant de développer un établissement médico-social dans la localité sera également finalisé.

Services industriels, énergies

L'axe majeur de cette législature sera consacré au domaine de l'eau, de sa distribution à son évacuation :

- la station de pompage et de filtration de la Gerlette sera assainie
- des puits de captage seront installés au lieu-dit "Les Revinnoz"
- un nouveau réservoir à Grange-Neuve sera intégré au réseau d'eau potable
- la station d'épuration, obsolète, sera remplacée par une infrastructure moderne qui permettra de faire face au développement de la population et des activités industrielles tout en répondant aux exigences légales actuelles
- les travaux de mise en séparatif, entrepris depuis 2002, seront poursuivis afin d'arriver à soustraire le plus possible les eaux claires parasites arrivant à la station d'épuration.

La volonté d'accroître la production de source d'énergie renouvelable sera poursuivie.

Conclusion

La Municipalité se réjouit de pouvoir continuer à contribuer activement, avec le Conseil communal et la population, à la croissance et à l'évolution de la localité tout en gardant à l'esprit le bon sens ainsi que la proportionnalité entre les besoins et les capacités financières de la Commune.